AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AVIS PUBLIC
ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 1er mai 2017, les ordonnances suivantes :

- **B-3**, o. 056, **C-4.1**, o. 123, **O-0.1**, o 059, **P-1**, o.045 relatives à la programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- **O-0.1**, o 060 Ordonnance déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placottoir du côté sud de l'avenue Mont-Royal entre les rues de Mentana et Boyer ;
- **O-0.1**, o 061 Ordonnance déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placottoir face au 25 de l'avenue du Mont-Royal Est;
- **C-4.1**, o. 124 Ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale entre le 1er juin et le 31 octobre 2017
- **C-4.1**, o. 125 Ordonnance établissant le déplacement vers l'est de l'actuelle traverse pour écoliers située du côté ouest de l'intersection de la rue Marie-Anne Est et de la rue Cartier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

et ce, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. **B-3**), du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. **O-0.1**) et du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. **P-1**)

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 5 mai 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Claude Groulx

>7228600